

CRYO
Société par actions simplifiée au capital de 1 732 520 euros
Siège social : 320 Avenue Berthelot,
69371 LYON
432 492 221 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de
l'exercice clos le 31 Décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élevant à 3 867 226,40 euros en totalité au compte « Autres Réserves ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

10 000 00 euros, soit 57,72 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 115,44 euros

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 9 999 884,56 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

173 252 euros, soit 1,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2,00 euros

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 173 250,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

6 000 000 euros, soit 34,63 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 69,20 euros

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 5 999 930,80 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Damien BRUNON





1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : CRYO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 320 AVENUE BERTHELOT 69008 LYON-08		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 43249222100036		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31/12/2025		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA		
AC IIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK	1 141 637 504
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	51 824 11 828 39 996
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	99 183 25 656 73 527
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	
	Participations	CS	CT	2 266 136 1 408 221 857 915
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	380 577 380 577
	Prêts	BF	BG	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Autres immobilisations financières*	BH	BI	
	TOTAL (II)	BJ	BK	2 798 860 1 446 342 1 352 518
AC IIF CIRCULANT STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	8 000 8 000
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	37 401 37 401
	Autres créances (3)	BZ	CA	5 280 553 731 776 4 548 777
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités		CF	CG	3 592 015 3 592 015
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	122 122
	TOTAL (III)	CJ	CK	14 912 096 731 776 14 180 321
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW		
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	17 710 957 2 178 118 15 532 839
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		CRYO		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 732 520)			DA	1 732 520	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	130	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	173 252	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	8 687 760	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	3 867 226	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	14 460 889		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Instruments financiers à terme			D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	94 023	
	Dettes fiscales et sociales			DY	23 707	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	954 221	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 071 951		
Ecart de conversion passif * et différences d'évaluation			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	15 532 839		
RENVUIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 071 951	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CRYO						Néant ☐ *	
						Exercice N	
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF
		services *	FG	558 513	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	558 513	FK		FL
	Production stockée *						FM
	Production immobilisée *						FN
	Subventions d'exploitation						FO
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)						FP
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						FI
	Autres Produits (1) (11)						FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS
	Variation de stocks (marchandises) *						FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX
	Salaires et traitements *						FY
	Cotisations sociales (10)						FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA
			- dotations aux dépréciations				GB
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI
	Autres charges (12)						GE
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL
	Reprises sur dépréciations						GM
	Différences positives de change						GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR
	Différences négatives de change						GS
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT
Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>CRYO</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
Produits exceptionnels (7) (VII)				HD		
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7)				HH	36 176	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-36 176	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	-60 586	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 180 215	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 312 989	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	3 867 226	
RENVU	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A2	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A3	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A4	1 953	
		dont cotisations facultatives Madelin	A10			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
FRED DIVERS PENALITES						
Cession (Mise au Rebut - HS) 2151000000-3-KRANNICK				3 585		
Cession (Mise au Rebut - HS) 2151000000-2-PHOENIX SOLAR				32 592		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SOMMAIRE ANNEXE

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	Produite
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	Produite
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	Produite
Dépréciations (832-1, 832-2, 832-8)	Produite
Filiales et participations (832-5)	Produite
Etat des échéances des créances (832-9)	Produite
Tableau des variations des capitaux propres (832-11)	Produite
Etat des provisions (832-13, 832-14)	Produite
Etat des échéances des dettes (832-15)	Produite
Engagements (836-1)	Produite
Honoraires CAC (832-20)	Produite
Charges et produits exceptionnels (832-21)	Produite
Les effectifs (835-1, 835-2, 837-2)	Produite
Autres informations (838-1 à 838-17)	Non applicable
Commentaire	Non applicable

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 15 532 839,11 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 3 867 226,40 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-07.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Méthode par provision pour gros entretien

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	5 à 50 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel, mobilier de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements, installations	Linéaire	5 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

Les titres des sociétés contrôlées de manières exclusive en application de l'article 221-4 sont évalués au coût historique.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 140,80		
TOTAL	1 140,80		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	80 845,28		37 612,09
Installations générales, agencements et aménagements divers	13 276,55		854,06
Matériel de transport	133 466,66		69 083,33
Matériel de bureau, informatique & mobilier	11 332,13		
TOTAL	238 920,62		107 549,48
Immobilisations financières			
Autres participations	1 416 136,01		850 000,00
Autres titres immobilisés	774 343,99		92 424,71
TOTAL	2 190 480,00		942 424,71
TOTAL GENERAL	2 430 541,42		1 049 974,19

ETAT DES IMMOBILISATIONS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 140,80	
TOTAL			1 140,80	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		66 633,18	51 824,19	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			14 130,61	
Matériel de transport		128 830,00	73 719,99	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			11 332,13	
TOTAL		195 463,18	151 006,92	
Immobilisations financières				
Autres participations			2 266 136,01	
Autres titres immobilisés		486 192,14	380 576,56	
TOTAL		486 192,14	2 646 712,57	
TOTAL GENERAL		681 655,32	2 798 860,29	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS						
	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	10 ans	Lineaire	573,72	63,43		637,15
TOTAL			573,72	63,43		637,15
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	10 ans	Lineaire	38 444,35	40 016,76	66 633,18	11 827,93
Inst. générales, agencts divers	5 ans	Lineaire	8 513,41	1 000,04		9 513,45
Matériel de transport	5 ans	Lineaire	97 143,32	8 531,44	100 515,60	5 159,16
Matériel de bureau, informatique	5 ans	Lineaire	10 089,17	894,35		10 983,52
TOTAL			154 190,25	50 442,59	167 148,78	37 484,06
TOTAL GENERAL			154 763,97	50 506,02	167 148,78	38 121,21

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

La valeur vénale est retenue pour déterminer la valeur actuelle.

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Immobilisations financières				
Titres de participation	590 270,79	817 950,00		1 408 220,79
TOTAL	590 270,79	817 950,00		1 408 220,79
Autres provisions pour dépréciation	410 588,01	339 028,43	17 840,80	731 775,64
TOTAL GÉNÉRAL	1 000 858,80	1 156 978,43	17 840,80	2 139 996,43

FILIALES ET PARTICIPATIONS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)

4 PUISSANCE 3 - 0 ZA CHAVANON 2 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE - 813017423	150 367,00	100,00	1 161,00	1 161,00			231 917,00	147 867,00	
CES 83 - 320 AVENUE DE BERTHELOT 69008 LYON-08 - 532029626	3 116 674,00	100,00	3 000,00	3 000,00				1 546 118,00	5 280 000,00
4 PUISSANCE 3 - 0 ZA CHAVANON 2 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE - 817685969	66 411,00	100,00	1 000,00	1 000,00			168 476,00	9 163,00	
SOLAR CLEANING - 0 ZI CHAVANON 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE - 534918917	94 482,00	100,00	3 000,00	3 000,00			45 294,00	21 671,00	

A. TOTAL DES FILIALES			8 161,00	8 161,00					5 280 000,00
-----------------------	--	--	----------	----------	--	--	--	--	--------------

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

FILIALES ET PARTICIPATIONS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)

GAME OF PUZZLES - 8 RUE JAMES JOULES 57460 BEHREN LES FORBACH - 931264057	2 194 883,10	35,55							
THONIC INNOVATION - 0 ZA CHAVANON 43120 MONISTROL SUR LOIRE - 811456086	-399 325,00	30,00					117 536,00	-53 545,00	

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	37 401,05	37 401,05	
Impôts sur les bénéfices	351 802,00	351 802,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 169,97	20 169,97	
Groupe et associés (2)	1 883 923,95	1 883 923,95	
Débiteurs divers	3 024 657,00	3 024 657,00	
Charges constatées d'avance	122,00	122,00	
TOTAL	5 318 075,97	5 318 075,97	

TABLEAU VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	1 732 520,0							1 732 520,0
Primes d'émission, de fusion, d'apport	130,00							130,00
Réserve légale	173 252,00							173 252,00
Autres réserves	14 378 881,	308 878,47			6 000 000,0			8 687 760,1
Résultat de l'exercice	308 878,47	-308 878,47				3 867 226,4		3 867 226,4
TOTAL	16 593 662				6 000 000,	3 867 226,		14 460 888

ETAT DES PROVISIONS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour dépréciations

Une provision a été passée pour tenir compte de la filiale GOP et TTD.

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations titres de participation	590 270,79	817 950,00		1 408 220,79
Autres provisions pour dépréciation	410 588,01	339 028,43	17 840,80	731 775,64
TOTAL	1 000 858,80	1 156 978,43	17 840,80	2 139 996,43
TOTAL GÉNÉRAL	1 000 858,80	1 156 978,43	17 840,80	2 139 996,43
Dont dotations & reprises d'exploitation		339 028,43	17 840,80	
Dont dotations & reprises financières		817 950,00		

ETAT DES PROVISIONS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Dont dotations & reprises d'exploitation		339 028,43	17 840,80		
Dont dotations & reprises financières		817 950,00			

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	94 022,74	94 022,74		
Personnel et comptes rattachés	4 464,62	4 464,62		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 282,92	7 282,92		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 739,00	11 739,00		
Autres impôts et taxes assimilées	220,32	220,32		
Groupes et associés (2)	917 288,21	917 288,21		
Autres dettes	36 932,75	36 932,75		
TOTAL	1 071 950,56	1 071 950,56		

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	5 250,00	5 000,00
TOTAL	5 250,00	5 000,00

LES EFFECTIFS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS		
	31/12/2025	31/12/2024
PRESIDENT	1,00	1,00
DIRECTEUR GENERAL	1,00	1,00
PERSONNEL SALARIÉ	2,00	2,00



CRYO

Société par Action Simplifiée

Au capital de 1 732 520 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

DS



CRYO

SAS au capital de 1 732 520 €

Siège social : 320 Avenue Berthelot

69008 LYON CEDEX 08

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux Associés de la SAS CRYO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS CRYO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

DS

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » « Introduction » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne : les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D441-4 du Code de Commerce, pris en application de l'article L441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

DS

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Seyssinet-Pariset,

Signé par Dominique Seon
Le 24 juin 2026



doc_GxvA
tx_k5YyY8OaLZe4

Le Commissaire aux comptes
SARL RMC, représentée par
M. Dominique SEON

DS

BILAN ACTIF

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 140,80	637,15	503,65		567,08	
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,73		0,47
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	51 824,19	11 827,93	39 996,26		42 400,93	
Autres immobilisations corporelles	99 182,73	25 656,13	73 526,60		42 329,44	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				7,97		8,97
Participations	2 266 136,01	1 408 220,79	857 915,22		825 865,22	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	380 576,56		380 576,56		774 343,99	
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	2 798 860,29	1 446 342,00	1 352 518,29	8,71	1 685 506,66	9,45
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes	8 000,00		8 000,00	0,05		
Créances (2)				29,53		42,08
Créances Clients et comptes ratt.	37 401,05		37 401,05			
Autres créances	5 280 552,92	731 775,64	4 548 777,28		7 506 402,29	
Charges constatées d'avance	122,00		122,00		30,00	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				38,59		44,15
Actions propres						
Autres titres	5 994 005,69		5 994 005,69		7 876 164,89	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	3 592 014,80		3 592 014,80	23,13	770 814,30	4,32
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	14 912 096,46	731 775,64	14 180 320,82	91,29	16 153 411,48	90,55
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	17 710 956,75	2 178 117,64	15 532 839,11	100	17 838 918,14	100

(2) Dont à moins d'un an

5 288 075,97

BILAN PASSIF

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 1 732 520,00)	1 732 520,00	11,15	1 732 520,00	9,71
Primes d'émission, de fusion, d'apport	130,00		130,00	
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		57,05		81,58
Réserve légale	173 252,00		173 252,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	8 687 760,15		14 378 881,68	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 867 226,40	24,90	308 878,47	1,73
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	14 460 888,55	93,10	16 593 662,15	93,02
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	94 022,74	0,61	27 534,23	0,15
Dettes fiscales et sociales	23 706,86	0,15	86 399,55	0,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	954 220,96	6,14	1 131 322,21	6,34
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	1 071 950,56	6,90	1 245 255,99	6,98
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	15 532 839,11	100	17 838 918,14	100

(1) Dont à moins d'un an

1 071 950,56

COMPTE DE RÉSULTAT

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	558 512,84	534 154,17	24 358,67	4,56
Montant net du chiffre d'affaires	558 512,84	534 154,17	24 358,67	4,56
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	17 840,80	109 281,50	-91 440,70	-83,67
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	45 000,00		45 000,00	
Autres produits	42 233,85	9,50	42 224,35	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	663 587,49	643 445,17	20 142,32	3,13
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.	8 826,95	910,61	7 916,34	869,34
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	491 393,81	237 037,73	254 356,08	107,31
Impôts, taxes et versements assimilés	13 381,06	15 794,56	-2 413,50	-15,28
Salaires	85 893,10	72 389,00	13 504,10	18,65
Cotisations sociales	41 035,89	31 187,95	9 847,94	31,58
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	14 329,61	17 152,73	-2 823,12	-16,46
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		17 840,80	-17 840,80	-100,00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	339 028,43	25 000,00	314 028,43	
Dotations aux provisions		25 000,00	-25 000,00	-100,00
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées	28 314,40		28 314,40	
Autres charges	2 094,58	30 795,94	-28 701,36	-93,20
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 024 297,83	473 109,32	551 188,51	116,50
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-360 710,34	170 335,85	-531 046,19	-311,76
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation	5 413 289,66	162 808,03	5 250 481,63	
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	92 424,71		92 424,71	
Autres intérêts et produits assimilés	10 913,04	83 876,59	-72 963,55	-86,99
Reprises sur dépréciations et provisions		23 750,00	-23 750,00	-100,00
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	5 516 627,41	270 434,62	5 246 192,79	

COMPTE DE RÉSULTAT

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	817 950,00		817 950,00	
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	495 150,26		495 150,26	
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 313 100,26		1 313 100,26	
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	4 203 527,15	270 434,62	3 933 092,53	
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 842 816,81	440 770,47	3 402 046,34	771,84
Produits exceptionnels (VII)		114 758,90	-114 758,90	-100,00
Charges exceptionnelles (VIII)	36 176,41	139 212,90	-103 036,49	-74,01
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-36 176,41	-24 454,00	-11 722,41	-47,94
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-60 586,00	107 438,00	-168 024,00	-156,39
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	6 180 214,90	1 028 638,69	5 151 576,21	500,81
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 312 988,50	719 760,22	1 593 228,28	221,36
BÉNÉFICE OU PERTE	3 867 226,40	308 878,47	3 558 347,93	

SOMMAIRE ANNEXE

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	Produite
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	Produite
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	Produite
Dépréciations (832-1, 832-2, 832-8)	Produite
Filiales et participations (832-5)	Produite
Etat des échéances des créances (832-9)	Produite
Tableau des variations des capitaux propres (832-11)	Produite
Etat des provisions (832-13, 832-14)	Produite
Etat des échéances des dettes (832-15)	Produite
Engagements (836-1)	Produite
Honoraires CAC (832-20)	Produite
Charges et produits exceptionnels (832-21)	Produite
Les effectifs (835-1, 835-2, 837-2)	Produite
Autres informations (838-1 à 838-17)	Non applicable
Commentaire	Non applicable

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 15 532 839,11 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 3 867 226,40 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-07.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Méthode par provision pour gros entretien

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	5 à 50 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel, mobilier de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements, installations	Linéaire	5 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4 sont évalués au coût historique.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS			
	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 140,80		
TOTAL	1 140,80		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	80 845,28		37 612,09
Installations générales, agencements et aménagements divers	13 276,55		854,06
Matériel de transport	133 466,66		69 083,33
Matériel de bureau, informatique & mobilier	11 332,13		
TOTAL	238 920,62		107 549,48
Immobilisations financières			
Autres participations	1 416 136,01		850 000,00
Autres titres Immobilisés	774 343,99		92 424,71
TOTAL	2 190 480,00		942 424,71
TOTAL GENERAL	2 430 541,42		1 049 974,19

ETAT DES IMMOBILISATIONS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 140,80	
TOTAL			1 140,80	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		66 633,18	51 824,19	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			14 130,61	
Matériel de transport		128 830,00	73 719,99	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			11 332,13	
TOTAL		195 463,18	151 006,92	
Immobilisations financières				
Autres participations			2 266 136,01	
Autres titres immobilisés		486 192,14	380 576,56	
TOTAL		486 192,14	2 646 712,57	
TOTAL GENERAL		681 655,32	2 798 860,29	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS						
	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	10 ans	Lineaire	573,72	63,43		637,15
TOTAL			573,72	63,43		637,15
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	10 ans	Lineaire	38 444,35	40 016,76	66 633,18	11 827,93
Inst. générales, agencs divers	5 ans	Lineaire	8 513,41	1 000,04		9 513,45
Matériel de transport	5 ans	Lineaire	97 143,32	8 531,44	100 515,60	5 159,16
Matériel de bureau, informatique	5 ans	Lineaire	10 089,17	894,35		10 983,52
TOTAL			154 190,25	50 442,59	167 148,78	37 484,06
TOTAL GENERAL			154 763,97	50 506,02	167 148,78	38 121,21

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

La valeur vénale est retenue pour déterminer la valeur actuelle.

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Immobilisations financières				
Titres de participation	590 270,79	817 950,00		1 408 220,79
TOTAL	590 270,79	817 950,00		1 408 220,79
Autres provisions pour dépréciation	410 588,01	339 028,43	17 840,80	731 775,64
TOTAL GÉNÉRAL	1 000 858,80	1 156 978,43	17 840,80	2 139 996,43

FILIALES ET PARTICIPATIONS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part au capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)

4 PUISSANCE 3 - 0 ZA CHAVANON 2 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE - 813017423	150 367,00	100,00	1 161,00	1 161,00			231 917,00	147 867,00	
CES 83 - 320 AVENUE DE BERTHELOT 69008 LYON-08 - 532029626	3 116 674,00	100,00	3 000,00	3 000,00				1 546 118,00	5 280 000,00
4 PUISSANCE 3 - 0 ZA CHAVANON 2 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE - 817685969	66 411,00	100,00	1 000,00	1 000,00			168 476,00	9 163,00	
SOLAR CLEANING - 0 ZI CHAVANON 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE - 534918917	94 482,00	100,00	3 000,00	3 000,00			45 294,00	21 671,00	
A. TOTAL DES FILIALES			8 161,00	8 161,00					5 280 000,00

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

FILIALES ET PARTICIPATIONS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (5) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (5) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
Filiales et participations									
			Brute	Nette					

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)

GAME OF PUZZLES - 8 RUE JAMES JOULES 57460 BEHREN LES FORBACH - 931264057	2 194 883,10	35,55							
THONIC INNOVATION - 0 ZA CHAVANON 43120 MONISTROL SUR LOIRE - 811456086	-399 325,00	30,00					117 536,00	-53 545,00	

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE			
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	37 401,05	37 401,05	
Impôts sur les bénéfices	351 802,00	351 802,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 169,97	20 169,97	
Groupe et associés (2)	1 883 923,95	1 883 923,95	
Débiteurs divers	3 024 657,00	3 024 657,00	
Charges constatées d'avance	122,00	122,00	
TOTAL	5 318 075,97	5 318 075,97	

TABLEAU VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES								
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	1 732 520,0							1 732 520,0
Primes d'émission, de fusion, d'apport	130,00							130,00
Réserve légale	173 252,00							173 252,00
Autres réserves	14 378 881,30	308 878,47			6 000 000,0			8 687 760,1
Résultat de l'exercice	308 878,47	-308 878,47				3 867 226,4		3 867 226,4
TOTAL	16 593 662				6 000 000,	3 867 226,		14 460 888

ETAT DES PROVISIONS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour dépréciations

Une provision a été passée pour tenir compte de la filiale GOP et TTD.

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations titres de participation	590 270,79	817 950,00		1 408 220,79
Autres provisions pour dépréciation	410 588,01	339 028,43	17 840,80	731 775,64
TOTAL	1 000 858,80	1 156 978,43	17 840,80	2 139 996,43
TOTAL GÉNÉRAL	1 000 858,80	1 156 978,43	17 840,80	2 139 996,43
Dont dotations & reprises d'exploitation		339 028,43	17 840,80	
Dont dotations & reprises financières		817 950,00		

ETAT DES PROVISIONS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Dont dotations & reprises d'exploitation		339 028,43	17 840,80		
Dont dotations & reprises financières		817 950,00			

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	94 022,74	94 022,74		
Personnel et comptes rattachés	4 464,62	4 464,62		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 282,92	7 282,92		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 739,00	11 739,00		
Autres impôts et taxes assimilées	220,32	220,32		
Groupes et associés (2)	917 288,21	917 288,21		
Autres dettes	36 932,75	36 932,75		
TOTAL	1 071 950,56	1 071 950,56		

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES		
	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	5 250,00	5 000,00
TOTAL	5 250,00	5 000,00

LES EFFECTIFS

0000050 - CRYO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS		
	31/12/2025	31/12/2024
PRESIDENT	1,00	1,00
DIRECTEUR GENERAL	1,00	1,00
PERSONNEL SALARIÉ	2,00	2,00